

LES FRAIS DE KILOMÈTRES EXCÉDENTAIRES

Tout ce qui concerne le kilométrage des voitures louées est source de confusion parce que, une fois de plus, on comprend mal la vraie nature d'une location. Beaucoup ont peur de ces frais et certains ont carrément l'impression de se faire arnaquer. Pourtant, ces frais sont normaux et logiques.

Prenons l'exemple d'une voiture valant 20 000 \$, louée pour une durée de 36 mois et dont la valeur résiduelle est de 12 000 \$. Le kilométrage annuel autorisé est de 20 000 km (donc 60 000 km au total) et les frais pour le kilométrage excédentaire est de 10 ¢/km.

Il existe un lien étroit entre kilométrage autorisé et valeur résiduelle. Ici, le montant de 12 000 \$ a été établi en supposant un kilométrage de 60 000 km après 36 mois. Si les 60 000 km sont dépassés, le locataire devra payer des frais pour compenser la diminution du prix de revente subie par le bailleur. Bien sûr, si le locataire achète la voiture à la fin du bail, il n'aura pas à payer ces frais puisque le bailleur encaisse 12 000 \$, tel que prévu.

Est-il grave de payer ces frais?

Que l'on en soit propriétaire ou locataire, plus une voiture roule, plus elle coûte cher. Une voiture neuve payée 20 000 \$ aura perdu, après 3 ans, au moins 40 % de sa valeur, qui se chiffrera alors à 12 000 \$. Après 4 ans, elle aura perdu 10 % de plus et vaudra 10 000 \$. Durant la quatrième année, la valeur aura donc décliné de 2 000 \$. En supposant un kilométrage annuel de 20 000 km, voici la dépréciation par kilomètre qu'un propriétaire doit assumer durant la quatrième année :

$$\frac{2\,000\ \$}{20\,000\ \text{km}} = 10\ \text{¢/km}$$

Pourquoi s'offusquer de ce qu'on demande à un locataire de payer 10 ¢/km à la fin d'un bail de 3 ans ou de 4 ans? Tout utilisateur de voiture doit assumer ce coût, qu'il soit propriétaire ou locataire. Dans la plupart des baux, le coût des kilomètres est intéressant – les locataires n'ont rien à envier aux propriétaires!

Attention tout de même : si le prix initial de la voiture est de 15 000 \$, il est exagéré d'exiger 12 ¢/km à l'échéance d'un bail de 60 mois. Pour en juger, il faut tenter, comme nous venons de le faire, d'établir la dépréciation assumée et le nombre de kilomètres parcourus durant la dernière année du bail afin d'établir le coût par kilomètre.

Certains fabricants imposent un coût fixe par kilomètre, sans égard au modèle de voiture ni à la durée du bail, une pratique discutable. Ils surévaluent le coût des petites voitures et ils le sous-évaluent pour les autres.

Un stress inutile

Voici ce que pense Hugo de la location « J'ai déjà loué une voiture. La limite de kilométrage me stressait beaucoup. Chaque fois que j'envisageais un voyage un peu long, je me demandais si je pouvais me le permettre et j'avais peur de dépasser la limite. »

Tracas inutile! Que la voiture soit louée ou achetée, le coût augmente proportionnellement à la distance parcourue. Si Hugo avait achetée la voiture, les coûts se seraient aussi accumulés lors de longs voyages, mais de façon plus insidieuse. C'est au moment de la revente qu'il aurait constaté les coûts associés à chaque kilomètre parcouru puisque la valeur marchande diminue si le kilométrage est élevé.

Le coût par kilomètre inscrit dans un bail a l'avantage de fournir une meilleure idée du coût des déplacements. Certains propriétaires roulent beaucoup sans se méfier des incidences sur la dépréciation de leur voiture. C'est une forme de consommation cachée. Plus une voiture roule, plus elle se déprécie. Il faut être conscient de ce coût et l'assumer de façon cohérente compte tenu de ses objectifs personnels, comme on le fait pour les sorties au restaurant ou d'autres dépenses.

D'autres décisions

Dans des prochaines chroniques nous verrons qu'il est possible d'acheter d'avance des kilomètres supplémentaires, une décision souvent avantageuse. Nous verrons aussi que la location peut être intéressante pour ceux qui roulent beaucoup, contrairement à la croyance populaire.